

Délibération n°2017.00094

Urbanisme - Avenant n°2 à la convention d'intervention foncière entre la ville et l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF)
- Autorisation de signature

Séance du 10 octobre 2017

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 20

absents excusés représentés : 11

absents excusés non représentés : 2

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Benoît PENEZ donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Jacques DURIN, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETARE DE SEANCE : M. Gilbert TROUILLET

Délibération n° 2017.00094

Urbanisme - Avenant n°2 à la convention d'intervention foncière entre la ville et l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) - Autorisation de signature

La Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Madame Marianne MARGATE, Adjointe au Maire, déléguée à l'aménagement du territoire, au développement durable et aux transports ainsi qu'au droit des femmes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et suivants,

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L 324-1 à L 324-10,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 précité,

Vu les conventions d'interventions foncière signées le 20 juillet 2007 et le 7 octobre 2008,

Vu l'avenant n°1 signé le 2 mars 2012,

Considérant que l'avenant n°1, regroupant les périmètres d'interventions et mutualisant les moyens financiers des deux conventions initiales, a porté le terme de la convention au 7 octobre 2017 et attribué une enveloppe financière de portage plafonnée à 21,5 millions d'euros,

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre les actions déjà engagées et notamment de finaliser les procédures d'expropriation sur les sites de la ZAC de Maurepas et de l'extension de Mitry-le-Neuf,

Considérant que l'avenant n°2 permettra à l'EPFIF de poursuivre les actions déjà engagées et notamment de finaliser les procédures d'expropriation sur ces sites, de prolonger la durée de portage jusqu'au 31 décembre 2024 et de plafonner le montant de l'engagement financier de la convention à 24 millions d'euros.

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement, cadre de vie, espace public et développement durable du 28 septembre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale du 3 octobre 2017,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	31
POUR :	24 dont 8 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naima BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT,

	Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention d'intervention foncière conclue entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) qui prolonge la durée de portage jusqu'au 31 décembre 2024 et plafonne le montant de l'engagement financier de la convention à 24 millions d'euros.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.